



Congés payés inclus dans le salaire ???

Par **Marionnette34**, le **09/05/2019** à **20:35**

Bonjour, rnJ'ai été salariée saisonnière dans un village vacances en station de ski pendant quatre mois. Suite à ces quatre mois, j'avais droit à peu près à 500€ de congés payés non pris pendant la saison. Quelle ne fut pas ma surprise cependant de voir que ces 500€ avaient été compris dans mon salaire du dernier mois avant déduction de cotisations diverses (1000€ de salaire pour le mois, 500€ de CP donc 1500€ brut donc 1000 en net...). Est-ce légal d'inclure les congés payés dans la rémunération brute ? Et surtout est-ce normal que j'aie reçu un papier de solde tout compte stipulant que j'aie touché 500€ alors que finalement ils ont disparu dans mes cotisations ? Dois-je le contester ? Un grand merci pour votre aide, car je ne trouve pas de réponse claire sur internet... :)

Par **Lag0**, le **10/05/2019** à **06:31**

Bonjour, rnRien d'étrange à cela, l'indemnité de congés payés est soumise aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu de la même façon que le salaire.